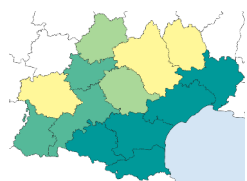




TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS

Région Occitanie - 1^{er} trimestre 2021

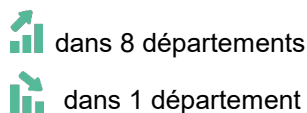
Au 1^{er} trimestre 2021, le taux de chômage est stable en Occitanie après un recul de 1,2 point le trimestre précédent. Il est 0,3 point au dessus du niveau du 1^{er} trimestre 2020 et 0,1 point en dessous du niveau de fin 2019. Les évolutions très modérées observées ce trimestre contrastent avec les fortes variations de l'année 2020. Au 2^{ème} trimestre 2020, le taux de chômage avait diminué de 0,7 du fait du confinement qui a entraîné un net recul des démarches de **recherche d'emploi** et de la **disponibilité pour travailler**. Avec la levée du confinement, le taux de chômage a bondi au 3^{ème} trimestre de 2,2 points pour de nouveau reculer au 4^{ème} trimestre en « trompe-l'œil ».



De 9,4% à **9,4%**

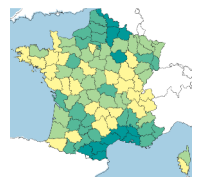
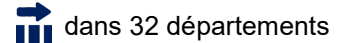
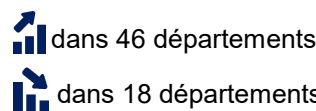


Stabilité par rapport au trimestre précédent



De 7,8 % à **7,8%**

Stabilité par rapport au trimestre précédent



dans 8 régions



dans 4 régions



dans 1 région

Les régions de France métropolitaine aux taux de chômage les moins élevés et les plus élevés



Bretagne
(6,6%)



Corse
(6,8%)



Bourgogne-Franche-Comté
(6,8%)

.....



PACA
(9,1%)



Occitanie
(9,4%)



Hauts-de-France
(9,4%)

Les départements d'Occitanie au taux de chômage le moins élevé et le plus élevé



Lozère
(4,9%)

.....



Pyrénées-Orientales
(12,3%)

Les départements métropolitains au taux de chômage le moins élevé et le plus élevé



Cantal
(4,6%)

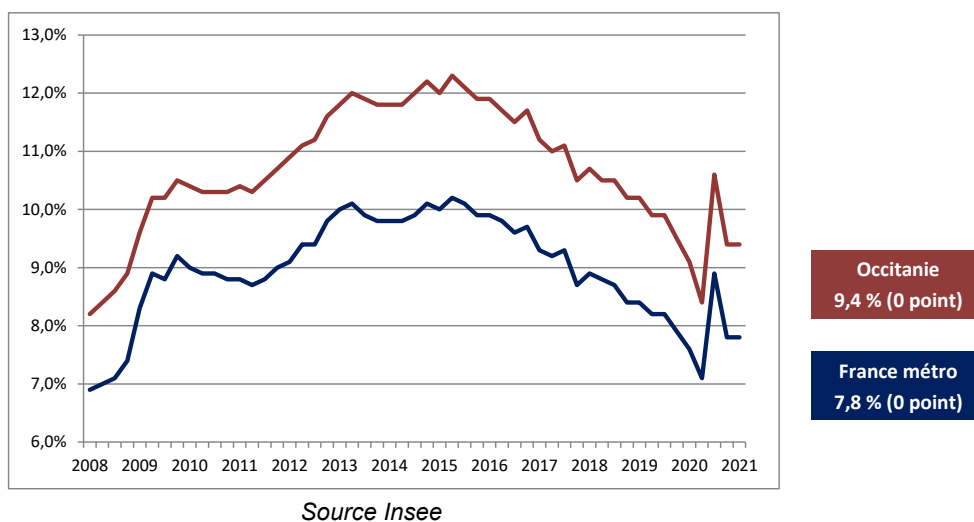
.....



Pyrénées-Orientales
(12,3%)

APPROCHE RÉGIONALE (1 / 2)

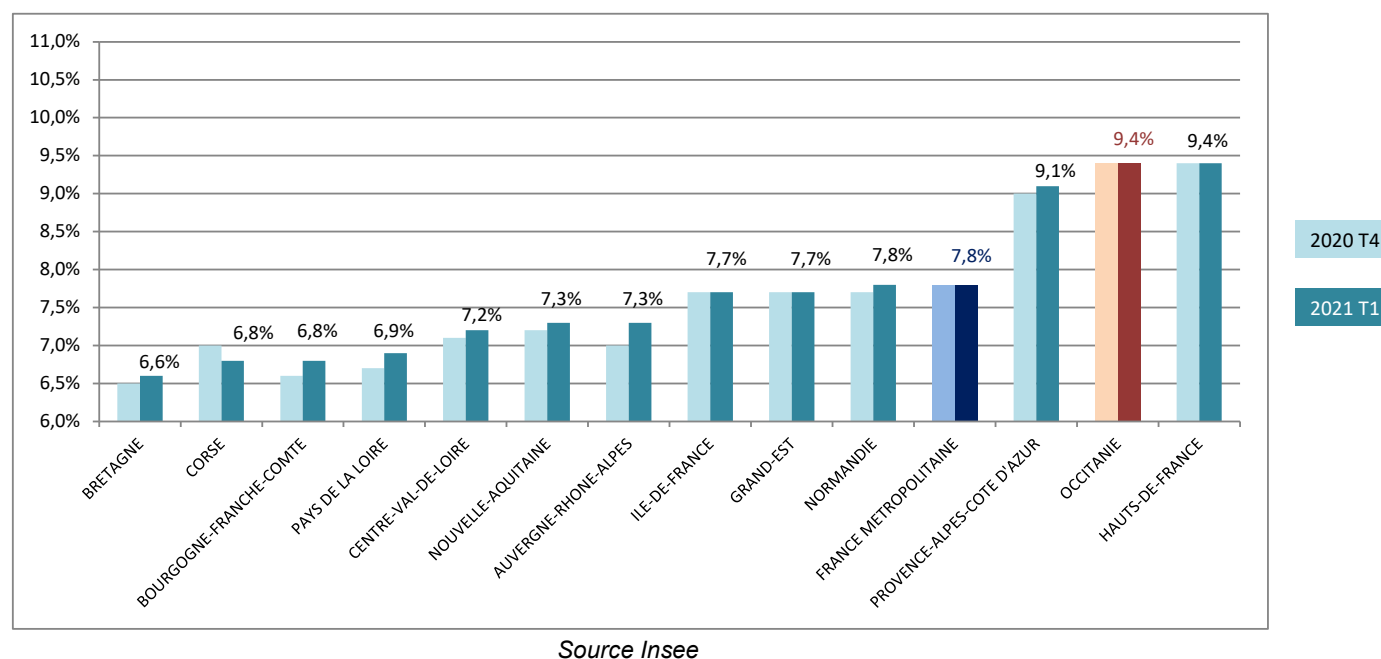
Taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine (en %)



Le taux de chômage s'élève à 9,4% en Occitanie au 1^{er} trimestre 2021, soit 1,6 point au-dessus du taux métropolitain. La région Occitanie et les Hauts-de-France affichent le taux de chômage le plus élevé en France métropolitaine.

Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,2 point contre 0,3 point au niveau national.

Taux de chômage localisés en régions aux 4^{ème} trimestre 2020 et 1^{er} trimestre 2021

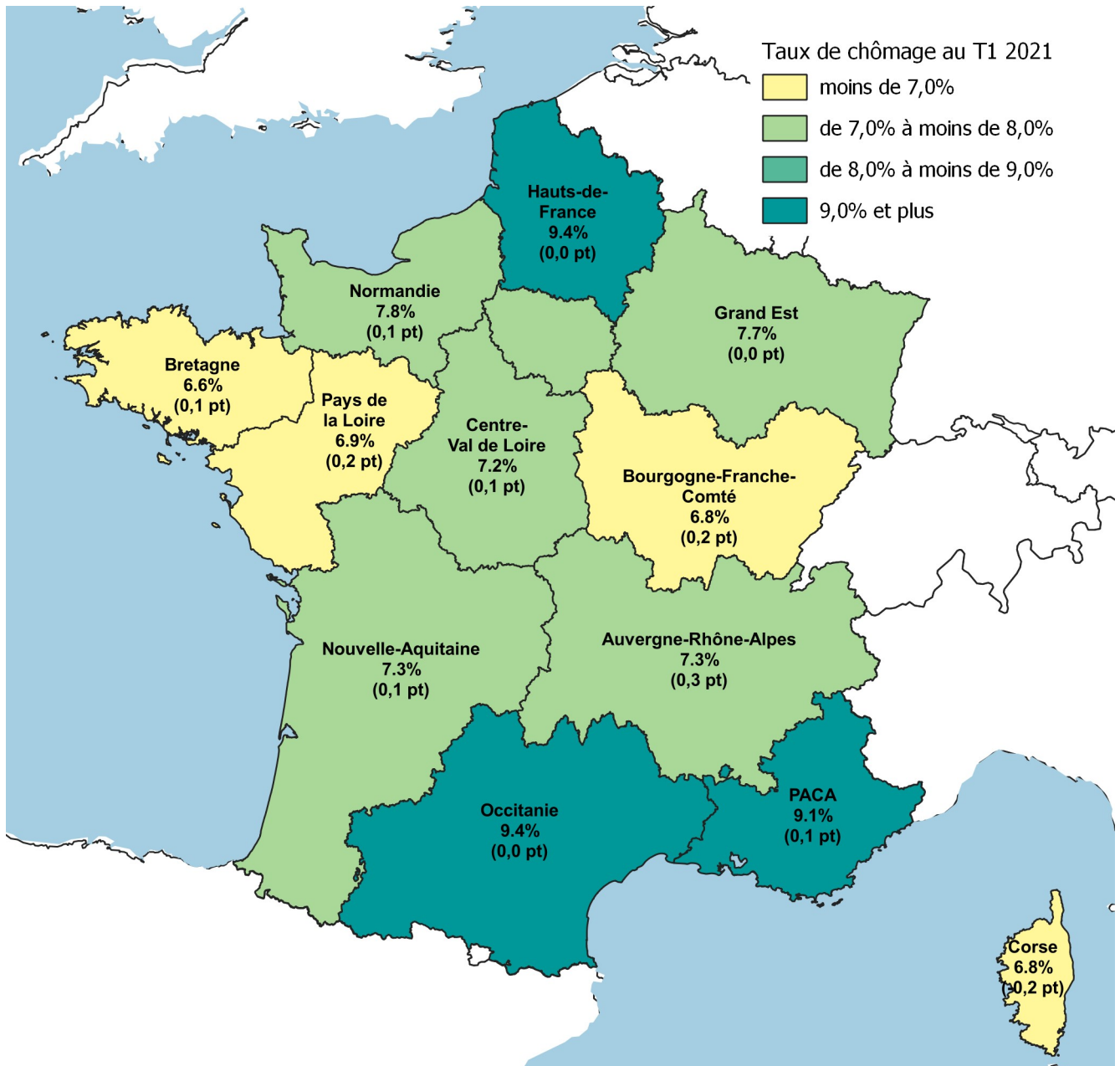


Le taux de chômage est quasi stable dans l'ensemble des régions (de -0,2 point en Corse à +0,3 point en Auvergne-Rhône-Alpes).



APPROCHE RÉGIONALE (1 / 2)

Taux de chômage localisés dans les régions de métropole au 1^{er} trimestre 2021

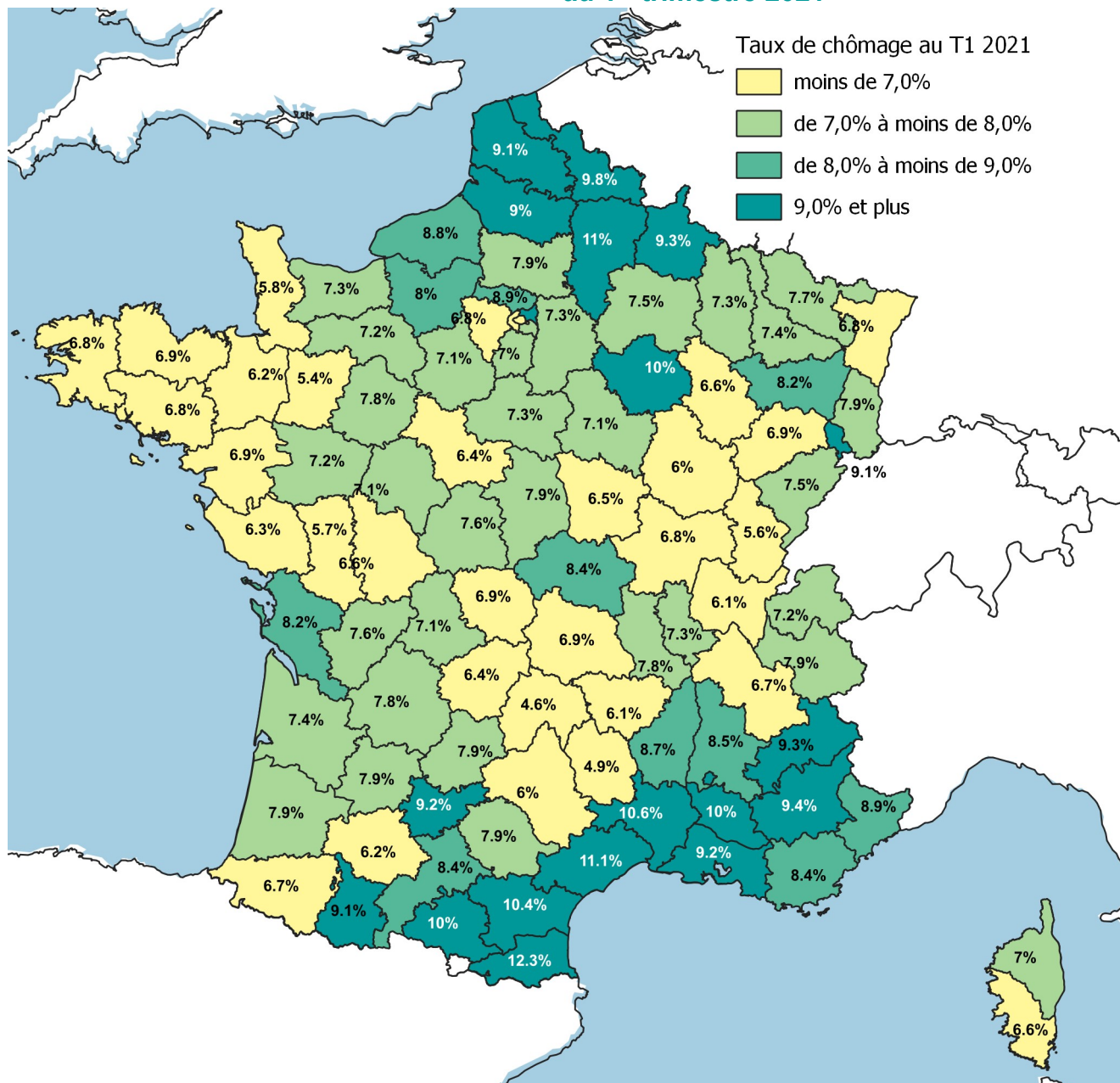


Source Insee | @ IGN



APPROCHE DÉPARTEMENTALE (1 / 5 - FRANCE MÉTROPOLITAINE)

Taux de chômage localisés dans les départements de métropole au 1^{er} trimestre 2021



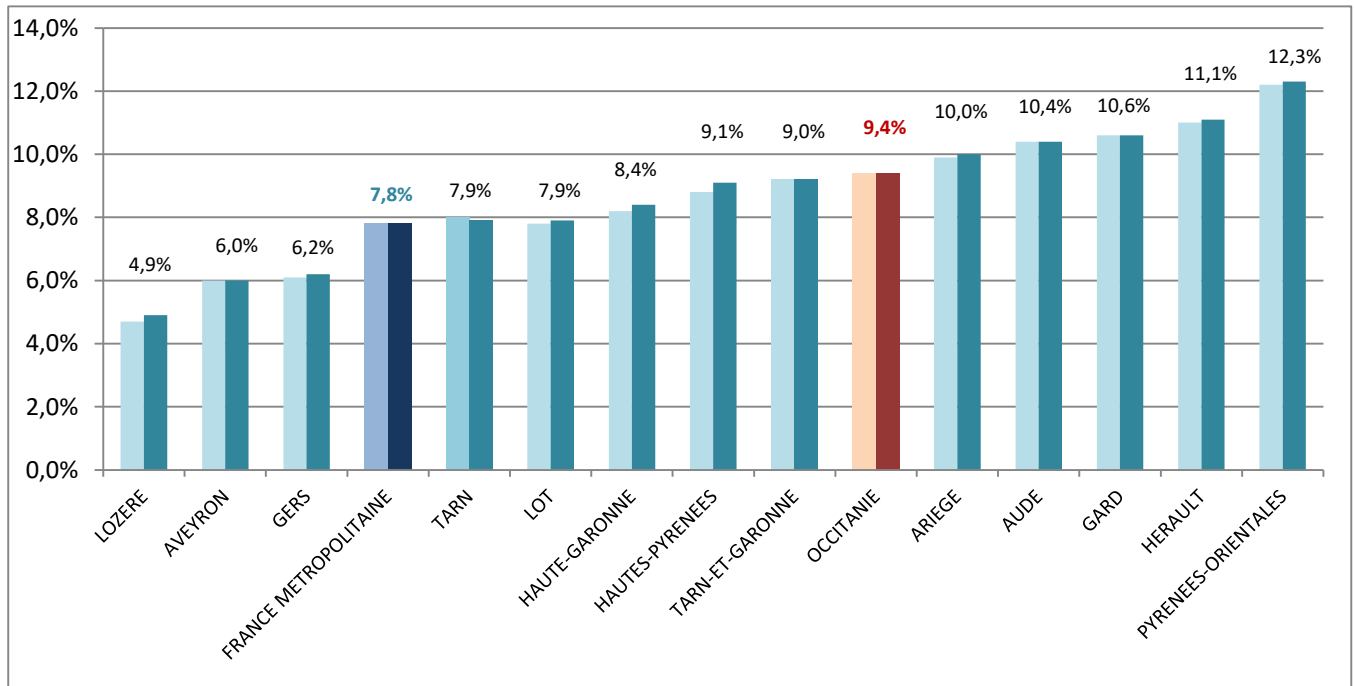
Source Insee | @IGN

Les taux de chômage départementaux s'échelonnent en France métropolitaine de 4,6% (Cantal) à 12,3% (Pyrénées-Orientales). Pour un peu plus de deux départements sur trois (65%), il est inférieur ou égal au niveau national (7,8%).

Le taux de chômage est relativement stable dans tous les départements ce trimestre, excepté dans les Hautes-Alpes où il augmente de 1,8 point. En France métropolitaine, le taux de chômage est stable ce trimestre.

APPROCHE DÉPARTEMENTALE (2 / 5 - OCCITANIE)

Taux de chômage localisés par département (région Occitanie) aux 4^{ème} trimestre 2020 et 1^{er} trimestre 2021



Source Insee

En Occitanie, trois départements ont un taux de chômage inférieur au taux métropolitain (7,8%) : la Lozère, l'Aveyron et le Gers. Ces trois départements figurent même parmi les dix départements de métropole les moins touchés par le chômage.

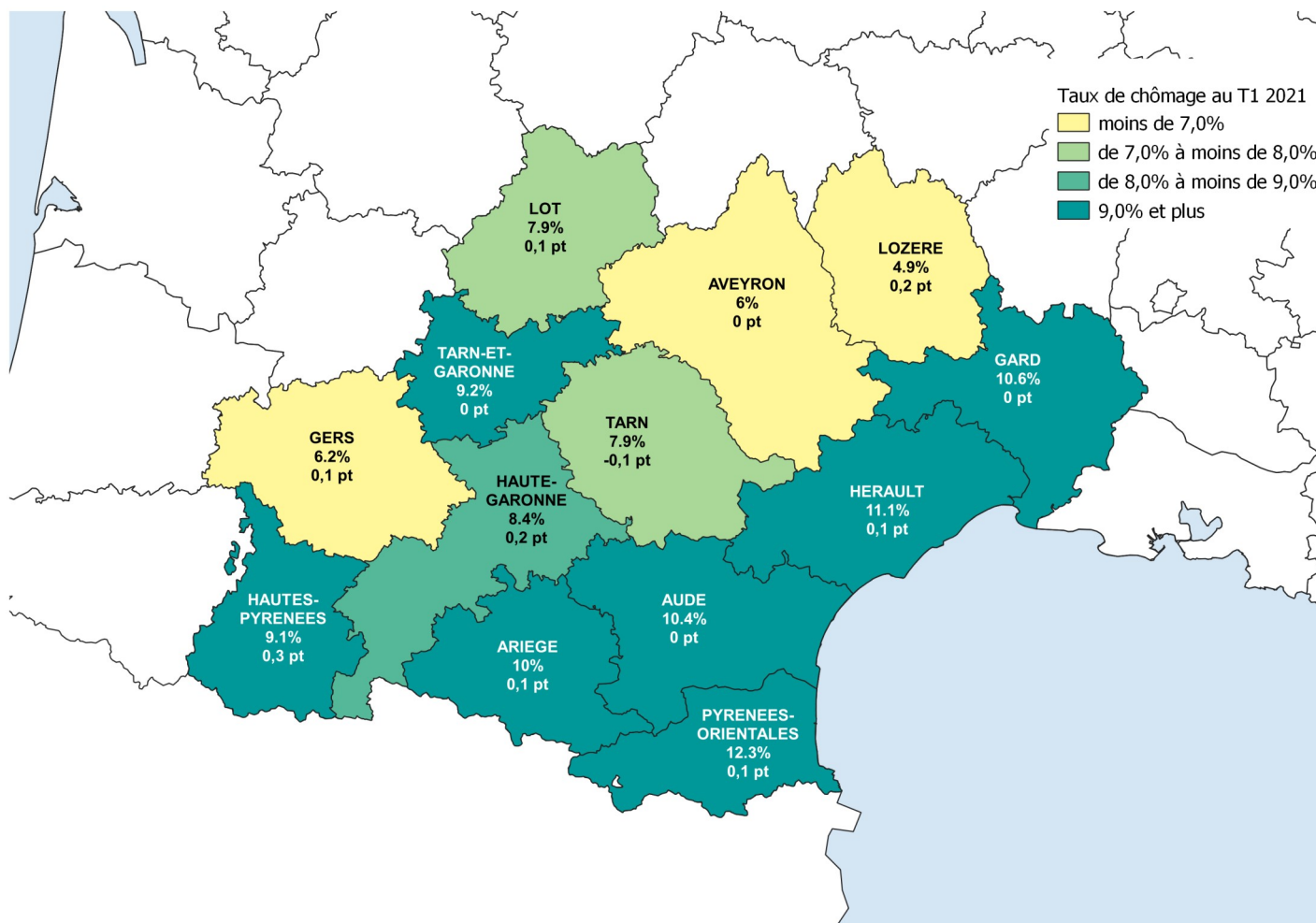
Les quatre départements côtiers de la région figurent parmi les six départements de métropole au chômage le plus élevé. Les Pyrénées-Orientales restent le département au taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine, avec 1,2 point de plus que le deuxième département, situé également en Occitanie : l'Hérault.

À noter que, ce trimestre, la Haute-Garonne a encore un taux de chômage nettement supérieur à celui observé en métropole (8,4% contre 7,8%).



APPROCHE DÉPARTEMENTALE (3 / 5 - OCCITANIE)

Taux de chômage localisés dans les départements d'Occitanie au 1^{er} trimestre 2021



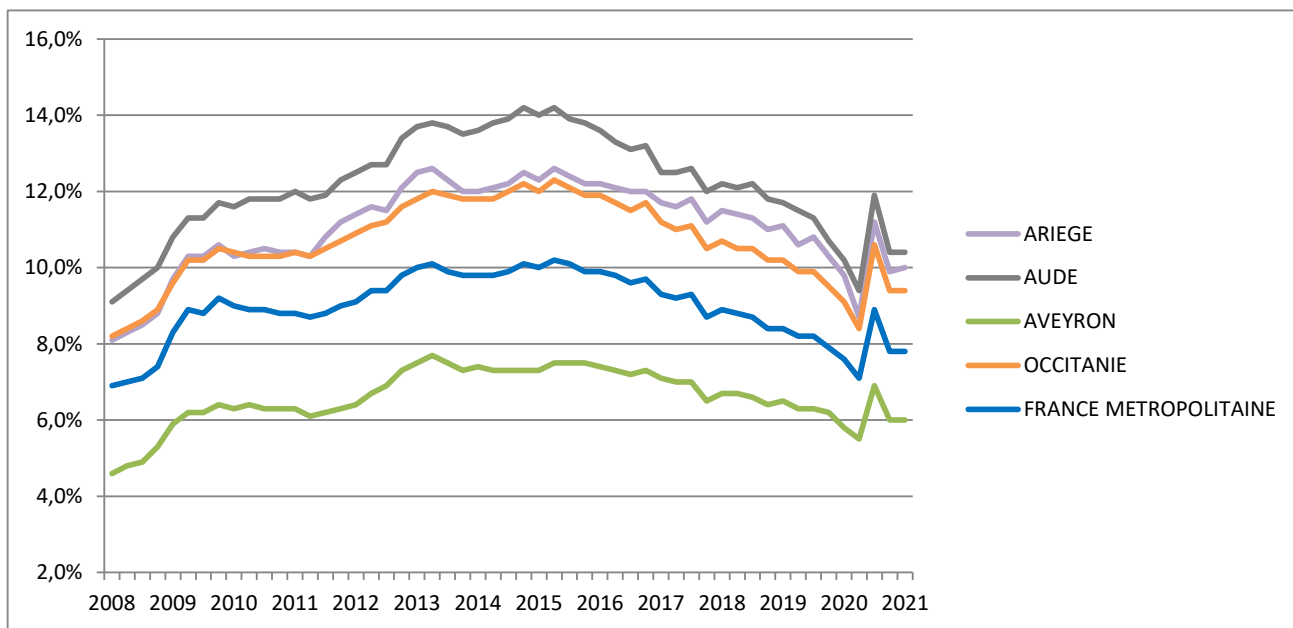
Source Insee | @ IGN

Si l'évolution du taux de chômage est stable pour la région, comme pour quatre départements (l'Aude, l'Aveyron, le Gard et le Tarn-et-Garonne), les autres départements d'Occitanie observent des fluctuations très modérées au 1^{er} trimestre 2021, avec le Tarn seul département en baisse (-0,1%) jusqu'à la hausse la plus marquée dans les Hautes-Pyrénées (+0,3 point).



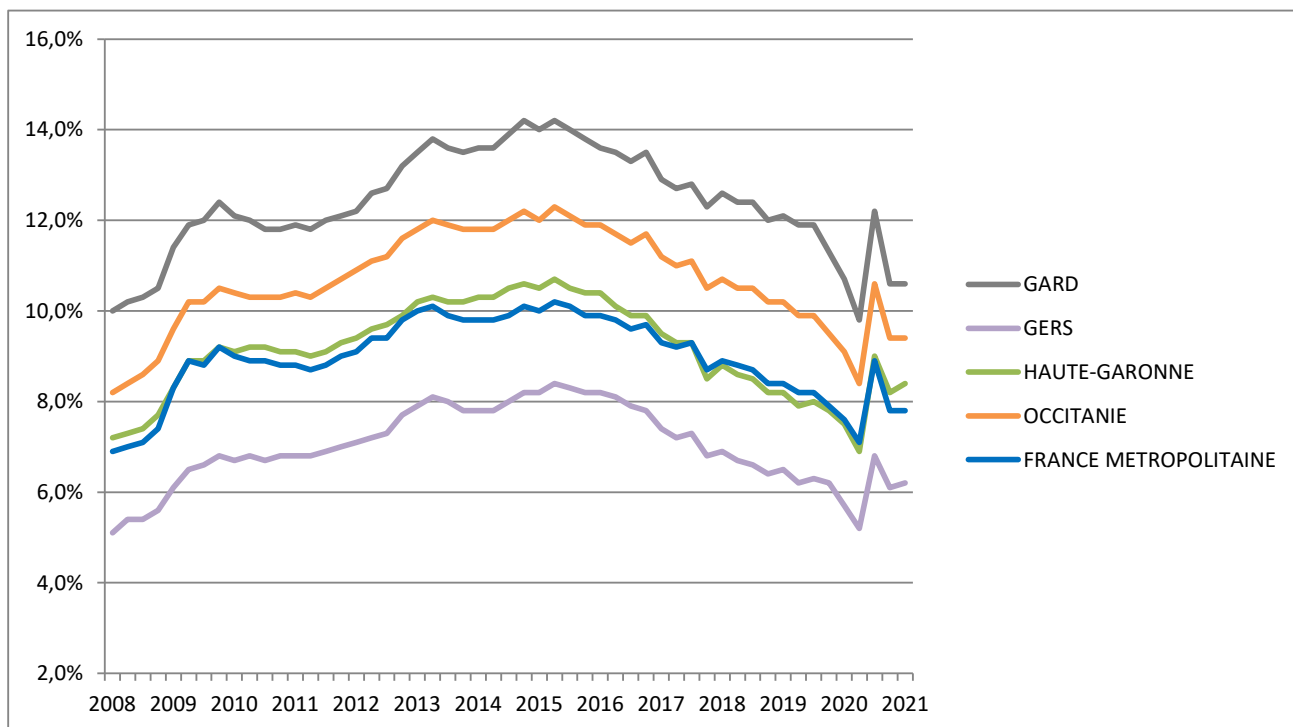
APPROCHE DÉPARTEMENTALE (4 / 5 - OCCITANIE)

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (1/4)



Source Insee

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (2/4)

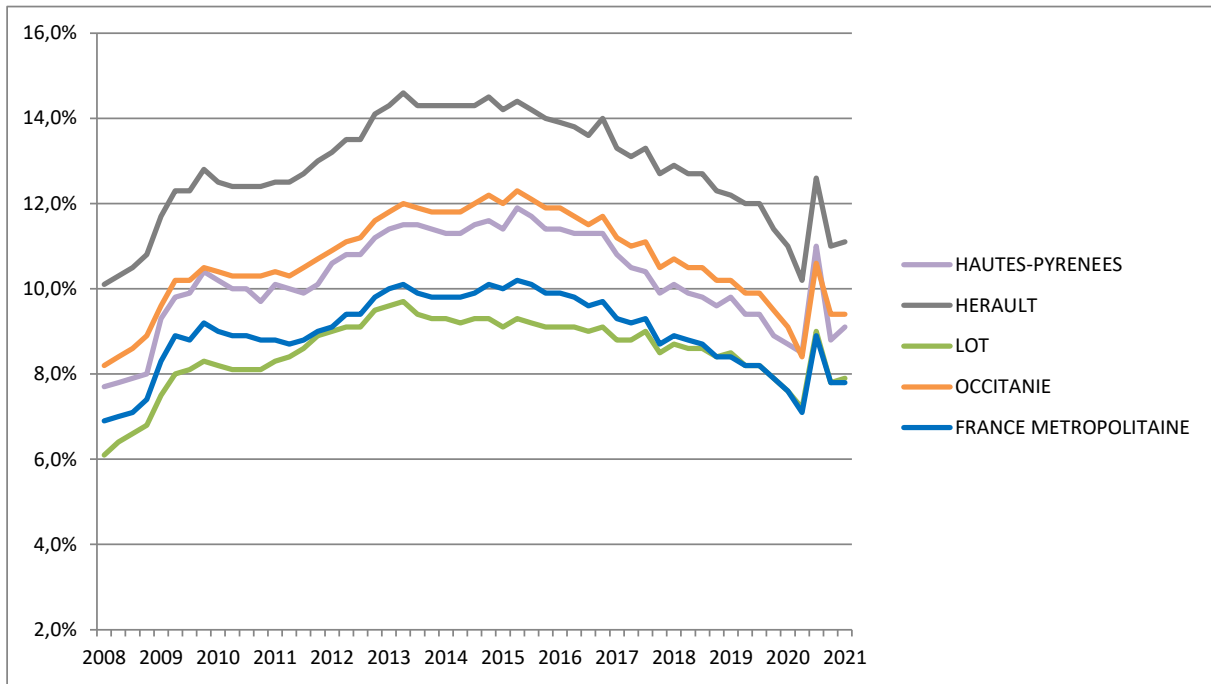


Source Insee



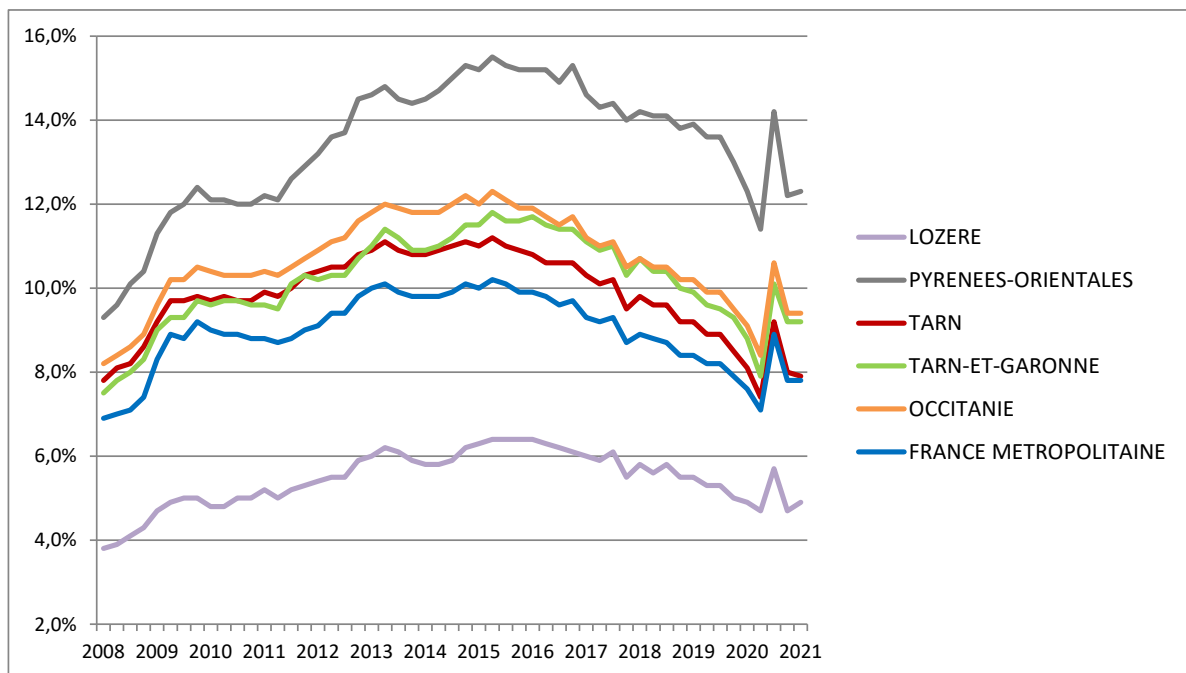
APPROCHE DÉPARTEMENTALE (5 / 5 - OCCITANIE)

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (3/4)



Source Insee

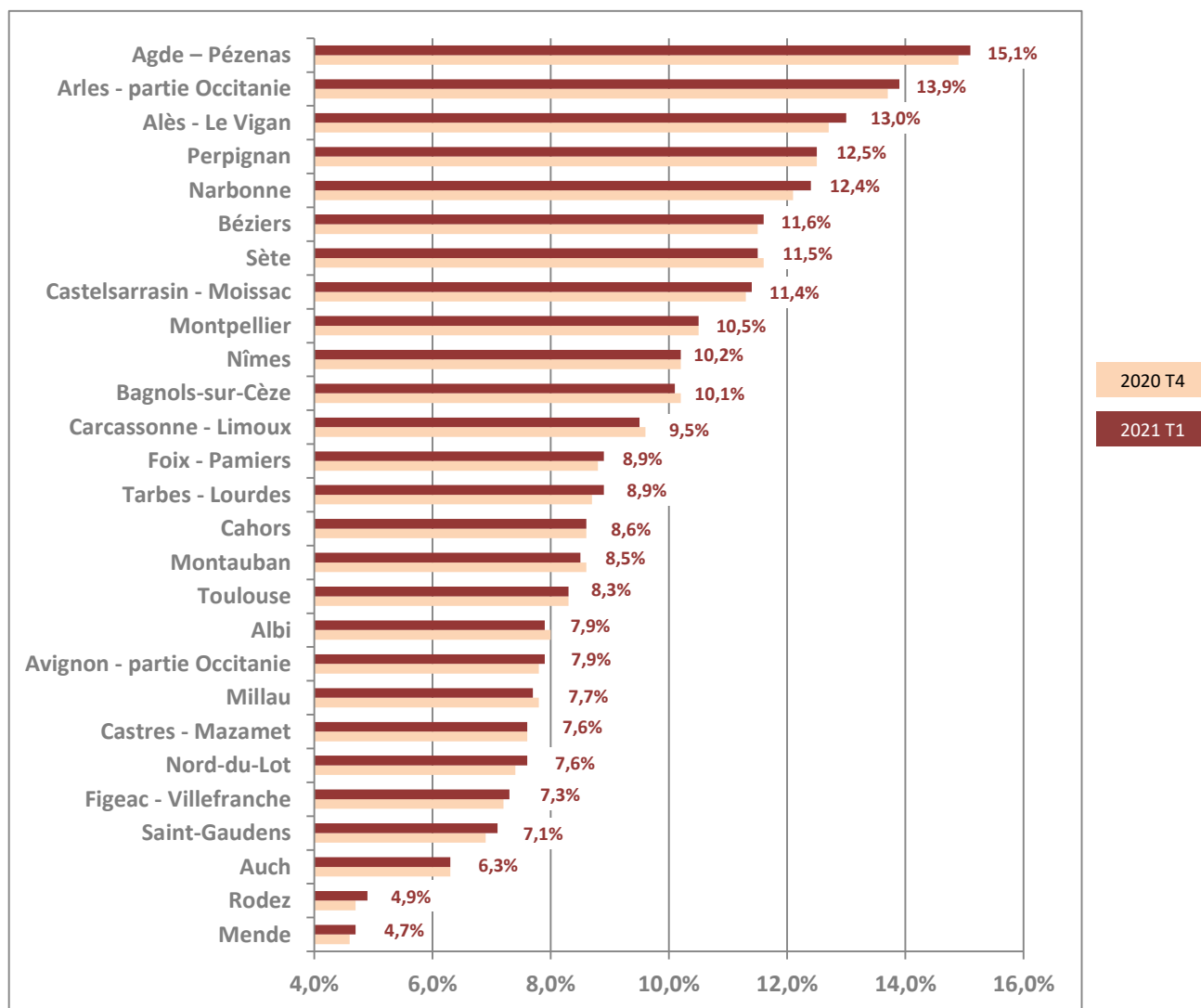
Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (4/4)



Source Insee

APPROCHE PAR ZONE D'EMPLOI (1 / 2)

Taux de chômage localisés dans les zones d'emploi¹ d'Occitanie



¹ Zones d'emploi 2020

Source Insee

En France métropolitaine, les taux de chômage par zone d'emploi s'échelonnent de 4,0% (Ussel, partie Auvergne-Rhône-Alpes) à 15,1% (Agde-Pézenas).

En Occitanie, c'est la zone d'emploi de Mende (4,7%) qui présente le taux de chômage le plus bas. Elle fait partie, avec celle de Rodez (4,7%) des dix zones d'emploi les moins touchées par le chômage.

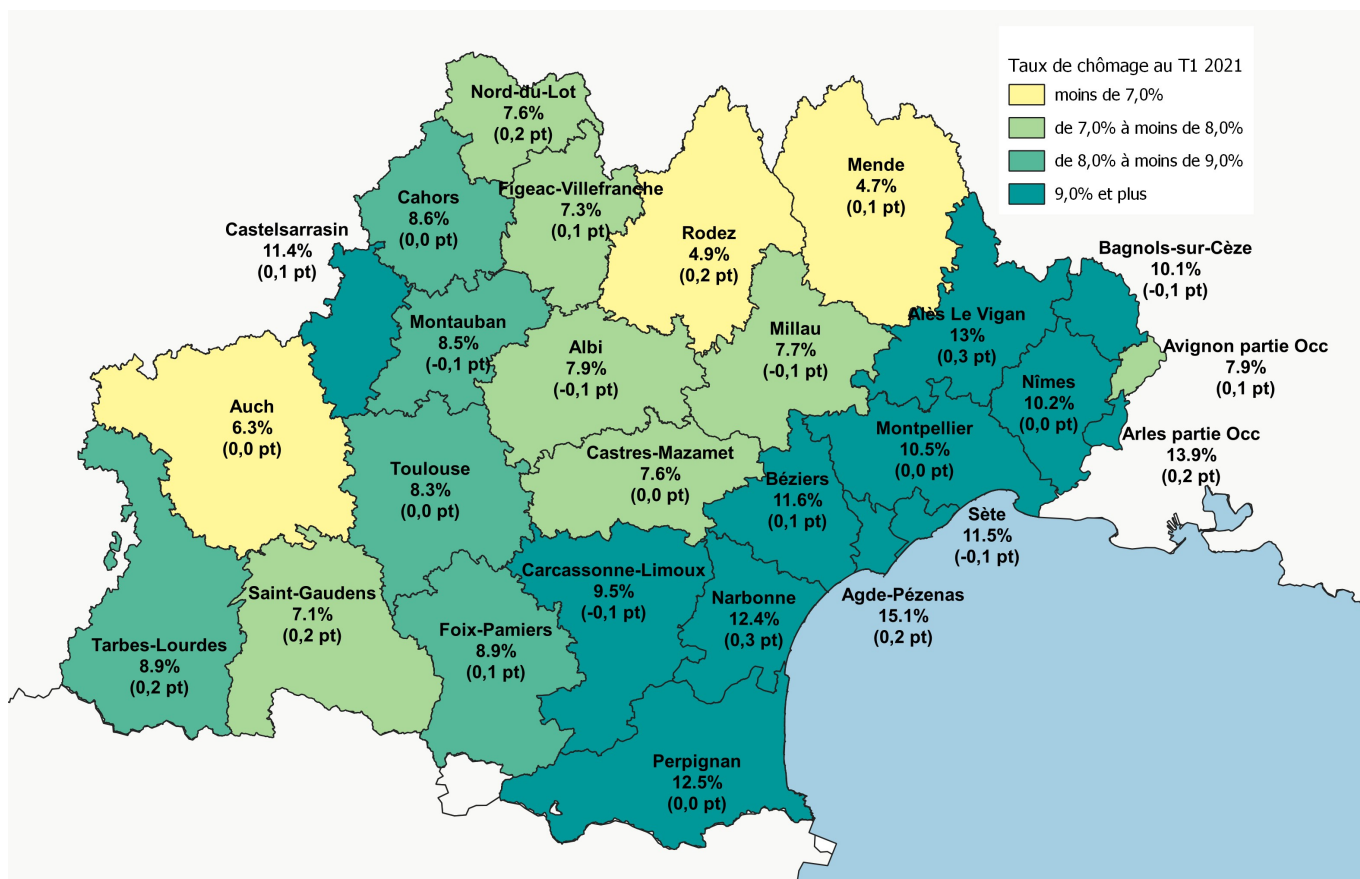
Parmi les quinze zones d'emploi les plus touchées par le chômage en métropole, huit sont situées en Occitanie. On y trouve notamment l'ensemble des zones d'emploi côtières. Le taux de chômage y est d'au moins 11,4%.

En Occitanie, le taux de chômage évolue très peu dans l'ensemble des zones d'emploi, oscillant de -0,1% à +0,3%.



APPROCHE PAR ZONE D'EMPLOI (2 / 2)

Taux de chômage localisés dans les zones d'emploi¹ d'Occitanie au 1^{er} trimestre 2021



¹ Zones d'emploi 2020

Source Insee | @ IGN

Quelques informations méthodologiques

Ce document présente les taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi calculés par l'INSEE.

Il s'agit de données corrigées des variations saisonnières.

- **Au niveau national** : seuls sont publiés les taux de chômage au sens du BIT* estimés trimestriellement à partir de l'enquête Emploi.
- **Aux niveaux infranationaux** : le recours à la même méthode n'était pas envisageable, l'enquête Emploi n'étant pas conçue pour fournir des estimations à des niveaux géographiques fins. Les taux de chômage sont donc toujours estimés via une méthodologie synthétique (ventilation du nombre national de chômeurs dans l'enquête Emploi selon une clé de répartition issue des données de Pôle Emploi). Les deux principales conséquences en sont :
 - Les taux de chômage infranationaux sont dorénavant exprimés en moyenne trimestrielle et non pas en valeur en fin de trimestre (car l'enquête Emploi fournit des valeurs en moyenne trimestrielle)
 - Les taux de chômage infranationaux devront être qualifiés de «taux de chômage localisés». Leur estimation utilisant toujours des informations issues des DEFM, il ne s'agit en effet pas à proprement parler de taux de chômage au sens du BIT.

Les séries de taux de chômage localisés sont révisées à partir de la publication des résultats du quatrième trimestre 2013. D'une part, le taux de chômage est revu à la baisse au niveau national suite à la rénova-

tion du questionnaire de l'enquête Emploi. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage national à un niveau inférieur de 0,5 point par rapport aux données publiées antérieurement. D'autre part, la méthode d'estimation des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points concernant notamment l'emploi au dénominateur des taux de chômage localisés (amélioration de la méthode de passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers...). A partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage régionaux et départementaux sont rétopolées de ces deux effets : elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation.

* *Taux de chômage au sens du BIT : taux de chômage calculé selon les normes du Bureau International du Travail, seul concept permettant des comparaisons internationales. Pour être chômeur au sens du BIT, les 3 critères suivants doivent être satisfaits :*

- *Ne pas avoir travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours de la semaine de référence,*
- *Etre disponible pour travailler dans les 15 jours,*
- *Effectuer des démarches effectives de recherche d'emploi.*

NB : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Avertissements :

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

Par ailleurs, depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acoss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Sont ainsi ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les composantes emploi et chômage des taux de chômage des zones d'emploi sont calées sur les zones englobantes. Les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont donc cohérentes avec celles des régions.

Les taux de chômage localisés du 1er trimestre 2021
seront publiés en juillet 2021